Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI SOCIAL BONDS

Classe S - Code ISIN : (C) FR0013531274

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Obligations et autres titres de créance internationaux
En souscrivant à AMUNDI SOCIAL BONDS - S, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises

L'objectif de gestion du fonds est la recherche de performance sur la durée de placement recommandée de 3 ans en s'exposant aux marchés de taux internationaux en finançant des projets à dimension sociale et en intégrant des critères ESG dans le processus de construction du portefeuille.

Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du fonds peut être comparée à titre indicatif, à celle de l'indice JP MORGAN EMU INVESTMENT GRADE (3-5 Y) (cours de clôture – coupons réinvestis- en euro). L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.
Cet indice est une simple référence pour apprécier la performance du fonds et ne contraint ainsi pas la gestion qui peut s'en éloigner.

Le fonds a une approche thématique sociale investissant principalement dans des obligations sociales et durables émises par tous types d'émetteurs (souverains, supranationaux, agences et privés) de tous secteurs d'activité. Les caractéristiques extra financières sont prises en compte sur l'ensemble des émetteurs en portefeuille avec des exigences particulières sur les émissions obligataires « non sociales ».
L'approche thématique sociale présente des limites : à l'émission du titre, les investisseurs ne peuvent prendre réellement connaissance de l'impact du bénéfice social. En effet, cela ne peut se faire qu'a postériori, l'année suivant l'émission, une fois le reporting publié par l'émetteur. La mesure réelle de l'impact social n'étant pour le moment pas standardisée, elle peut être difficile à interpréter car elle émane uniquement d'informations propres aux émetteurs.
L'équipe de gestion constitue le portefeuille de l'OPC en investissant au moins 75% de l'actif net hors liquidités, dans des obligations sociales dites "social bonds" ou des obligations durables dites « sustainability bonds » ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des bénéfices sociaux sur une ou plusieurs populations ciblées. A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Sociale des projets financés. Les obligations sociales doivent respecter les critères définis par les Social Bonds Principles. Par ailleurs, l'équipe de gestion s'appuie sur l'analyse des critères Environnementaux (tels que la consommation d'énergie ou la gestion des déchets), Sociaux (respect des droits de l'homme) et de Gouvernance (lutte contre la corruption) des émetteurs. Les émetteurs de cette catégorie montrant des faiblesses dans leur pratique ESG sont exclus. En effet, la sélection se fait sur des émetteurs ayant une note ESG supérieure à E (valeurs notées allant de la meilleure note (A), à la moins bonne, (G)).
Le fonds peut investir également jusqu'à 25% du portefeuille dans des obligations internationales émises par des sociétés, des États, des organisations ou des agences qui affichent les meilleures pratiques sociales et dans des obligations dites Sustainability-linked Bonds (dont l'objectif est le financement du développement durable et dont la rémunération peut augmenter en cas de non réalisation de l'objectif durable pour lequel elle a été émise) visant à améliorer le pilier Social de leur politique ESG.. La société de gestion procède à une analyse extra-financière de ces émetteurs en leur attribuant une notation ESG ; elle sélectionne ensuite ceux ayant les meilleures pratiques sociales c'est-à-dire ceux ayant une note S « Sociale » comprise entre A et C selon des critères sociaux : les conditions de travail et la non-discrimination, la santé et la sécurité, l'accès aux médicaments … Sont ainsi exclus les émetteurs dont la note Sociale s'avère défavorable (D, E, F et G). Le fonds applique également les règles d'exclusion détaillées dans la politique Investissement Responsable d'Amundi.
En parallèle de l'analyse extra-financière, la gestion s'appuie sur l'expertise d'une équipe d'analyse crédit. Elle fournit des notations internes pour chaque émetteur, les classe par rapport à leurs pairs et évalue le niveau de spread. Leurs études portent ainsi à la fois sur l'analyse des fondamentaux de l'émetteur, sur sa valeur relative mais également sur l'évolution potentiel de la qualité de crédit de l'émetteur.

Les obligations sont ainsi sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Pour cette sélection, la gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences en s'appuyant également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit. Ainsi, la gestion peut recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalent selon la société de gestion. Il s'agit d'obligations de toutes zones géographiques.
Dans la limite de 15% de l'actif net, la gestion pourra également recourir à des titres dits "haut rendement" (à caractère spéculatif).
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition de l'OPC au-delà de son actif net. La fourchette de sensibilité du fonds est comprise entre -2 et 10.
L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.
L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).
Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.
Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.
Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	**2**	3	4	5	6	7

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des obligations internationales sur lequel il est investi.
Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	10,00 %
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,25 % de l'actif net moyen*
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

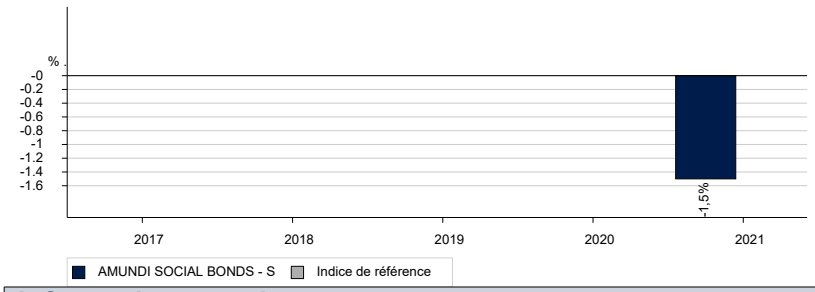
Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.
Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice en cours. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

L'OPCVM n'ayant pas encore arrêté ses comptes, le pourcentage des frais courants présenté ci-contre est une estimation. Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique **« frais et commissions »** du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Performances passées



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.
Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le fonds.
Le fonds a été créé le 27 novembre 2020 et sa classe S le 27 novembre 2020.
La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.
Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM :
Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.
Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.
Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et du dépositaire.
Fiscalité :
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.
Responsabilité :
La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).
L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29 juillet 2022.